

lent pas aux examens. En outre, cette habitude conduit au vol, et engendre souvent le goût de la boisson. La cigarette donne la soif, et elle porte à boire des liquides piquants, des liqueurs fortes et enivrantes. C'est un fait d'expérience.

Ce qu'il y a de plus terrible encore, c'est que le fumeur de cigarettes augmente continuellement la consommation qu'il en fait, jusqu'à en fumer plusieurs paquets par jour. Une fois engagé dans cette habitude, on ne peut presque plus s'arrêter, ni même diminuer la consommation de ce dangereux poison. Et alors, c'est souvent le cancer des fumeurs, la folie ou la mort subite ; c'est toujours la santé cruellement affaiblie, et l'avenir tristement compromis.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement du Canada, par une loi très sage adoptée il y a une couple d'années, a interdit l'usage de la cigarette et du tabac aux enfants âgés de moins de 16 ans. L'enfant qui est pris à fumer ou qui porte sur lui du tabac est passible d'une amende,

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE